

**Compte-rendu de la réunion du groupe de travail relatif à l'aménagement
global du cœur de village d'Evelette du 25 septembre 2014**

Participants

F. Ansay, Echevine du Développement rural, Présidente de la CLDR
N. Stoffe, M. Lebrun, J. Patiny, M. Van Hemelryck, N. Triolet, F. Marlaire, R. Lejeune, C. Loneux, P. Tonglet, V. Leemans, E. Deleu, Th. Loecx, V. Dehosay, D. Delmay, M. Deglim, F. Lixon, M. Lambotte, J. Petry, B. Huet, G. Vos, A. Deglim, B. Paris et A. Hardy

M. Deprez, employée communale en charge du DR
A. Wanzoul et M. Louviaux, FRW

Excusés

Ch. Gilon, Bourgmestre
J-P Somville, R. Kallen, D. Noirhomme, Y. Lecomte, P. Guilmot, G. Mélot, X. Sohet, G. Culot, P. Materne, M-A Goffin et J. Nazé

Mise en place d'un groupe de travail (GT) intitulé « GT Maison de village d'Evelette », composé de représentants de la population d'Evelette, des associations d'Evelette (groupements et comités, toutes dynamiques confondues : sociales, culturelles, sportives,...) du PO, des enseignants et comité de parents de l'école d'Evelette mais également de la CLDR¹, de la CCATM ainsi que du Conseil communal.

Lequel aura pour mission de réfléchir à l'aménagement (ce 25 septembre), l'occupation et à la gestion de la future « Maison de village ». Il se réunira donc à diverses reprises.

La première réunion a pour objectifs d' :

- 1/ Informer de la démarche, du projet...
- 2/ Ecouter, entendre toutes vos remarques et suggestions, ceci en présence des architectes désignés par la Commune, amenés à travailler sur ce dossier.

1. Historique du projet et description de la mission confiée aux architectes

1.1. HISTORIQUE DU PROJET

La réunion et le **projet de rénovation de la salle Isbanette, la Tourette et leurs abords (en ce compris l'aménagement du coin des macrales)** s'inscrivent dans la dynamique de l'Opération de Développement Rural (ODR).

Pour plus d'informations, les participants sont invités à consulter les pages ad-hoc sur le site Internet de la commune : <http://www.ohey.be/developpement-rural-pcdragenda-21>

¹ la CLDR (Commission Locale d Développement Rural) est représentative de l'ensemble de la population d'Ohey, c'est elle qui pilote l'ODR et qui suit la réalisation concrète des différents projets qui en sont nés.

Différentes rencontres (de consultation et d'information) sur le sujet ont déjà été organisées à Evelette, les dernières en date sont : 18.05.2011, 10.01.2012 et 21.03.2013. Le contenu de la fiche-projet fut pour la dernière fois actualisée le 24.06.2013.

En 2011, un historique détaillé de la salle Isbanette et de la Tourette a été exposé aux habitants. C'est pourquoi il n'est pas représenté, mais ce dernier figure en annexe (1) du présent compte-rendu. Ainsi, au cours de la soirée, seuls les éléments utiles pour la suite de la discussion ont été reprecisé.

La salle Isbanette est propriété communale depuis décembre 2012. Son projet d'aménagement est souhaité et soutenu depuis de nombreuses années par les habitants du village d'Evelette suite à la fermeture de cette salle en 2008 pour raisons de sécurité. Le projet consiste en la transformation avec extension d'un bâtiment existant pour y abriter des activités destinées aux associations, aux comités, aux porteurs de projets divers, à l'école et aux habitants du village prioritairement.

La salle Isbanette rénovée sera une infrastructure polyvalente destinée à abriter des activités collectives socio-culturelles d'une part, scolaires d'autre part (vu la proximité de l'école) ainsi que privées et festives. Les multiples activités contribueront à ce que la salle redevienne le principal lieu de cohésion, d'échange et de dynamique villageoise à Evelette.

Quant à **la Tourette** (bien communal partiellement restauré / datant de la fin du 19^e siècle), elle sera une infrastructure, également polyvalente et modulable, mais à vocation davantage associative (permettant l'organisation de petites réunions) et touristique (parfois d'accueil et d'information, parfois galerie d'exposition,...). Elle pourra également être un lieu de départ de promenades : le « Deep Condroz » (très fréquenté), proximité du GR 575 et projet de « la route des plaques », etc.

Enfin, **l'aménagement des abords des bâtiments publics** situés au cœur du village d'Evelette en ce compris **le coin des macrales** consiste à embellir le cœur du village ainsi que les espaces résiduels par des aménagements légers pour que l'espace public soit mieux inséré dans le tissu villageois et davantage fonctionnel.

L'« aménagement » actuel (plaine de jeux, piste de pétanque, coin pique-nique,...) est une initiative villageoise subsidiée partiellement par la Fondation Roi Baudouin

1.2. DESCRIPTION DE LA MISSION CONFIEE AUX ARCHITECTES

Les architectes désignés (càd l'association momentanée Halleux et Moyersoen) ont pour mission la rénovation de la salle Isbanette et la Tourette en maison de village.

Rappel de la définition d'une Maison de village :

C'une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants. Parce qu'elle joue 4 rôles essentiels, la maison de village change la vie de tout hameau :

1. Créer des liens entre personnes d'horizons divers, maintenir ou restaurer la cohésion sociale
2. Fournir des services associatifs et culturels
3. Favoriser l'économie locale
4. Valoriser un patrimoine ancien.

Il s'agit bien de l'aménagement d'une maison de village et non d'une maison de l'entité.

Une Maison de l'entité est une Maison de village ouverte à toutes les associations de l'entité et à la population de l'ensemble des villages. Dans le présent projet, une priorité sera accordée aux associations et habitants d'Evelette, c'est pourquoi ils seront invités à participer aux réunions de GT. Le reste de la population sera informée mais pas étroitement associées à la réflexion.

Il a ainsi été demandé aux architectes désignés de prêter une attention particulière aux points suivants :

- **La polyvalence**

Les activités susceptibles d'être hébergées dans une maison de village sont multiples : réunions, fêtes de village, fêtes familiales, ateliers créatifs, spectacles, conférences, expositions, activités sportives... Dès lors, l'espace doit être modulable. Scènes et gradins éventuels doivent être repliables, des espaces de rangement sont à prévoir en suffisance, ... L'aménagement de la Tourette, espace complémentaire, et la proximité de l'école sont aussi des éléments dont il faut tenir compte pour établir des ponts et réaliser des économies d'échelle.

Lors de la dernière rencontre avec les associations et habitants d'Evelette, il a été convenu que le club de tennis de table (qui occupe actuellement les locaux de la maison des jeunes) ne déménagerait pas dans la future maison de village. Les activités sportives (reprises dans la fiche-projet) sont donc celles de l'école (cours de gym principalement) ainsi que les cours de gym et de danse pour adultes. Dans un souci de polyvalence des lieux, les architectes proposeront donc le revêtement de sol le plus adéquat.

- **Une bonne intégration architecturale et urbanistique**

La maison de village doit montrer l'exemple et proposer, peut-être avec audace (intervention contemporaine incluse), aux villageois et aux touristes, un style architectural respectueux de la typologie locale.

- **Le recours à des formules énergétiques pilotes**

Dans un souci à la fois de montrer l'exemple et d'investir pour l'avenir, comme tout bâtiment public, la maison de village doit opter pour des dispositifs (innovants) d'économie d'énergie et pour le recours à des énergies alternatives (panneaux solaires...) auxquels – pourquoi pas ? - on peut associer des systèmes pédagogiques en lien avec le développement durable : citerne d'eau de pluie, matériaux labellisés, ... Tout cela devra être étudié par les architectes et tenir dans l'enveloppe budgétaire prévue.

- **Une gestion participative**

Pour que la maison de village soit véritablement au service des habitants, il est fortement recommandé que, sous la forme d'une asbl ou autre, ceux-ci participent à sa gestion, s'en sentent responsables, en fassent leur affaire, assument certaines fonctions (confection d'une charte, élaboration d'un règlement d'occupation, gestion quotidienne, gestion financière, ...) en lien avec le Conseil communal et l'Administration communale. A voir ultérieurement en GT...

- **Une animation proactive**

Le comité de gestion de la maison de village doit intervenir d'initiative et programmer ou susciter des activités. A voir en GT également ...

Quiétude des riverains, attention !

Une « maison de village » doit s'intégrer dans son environnement social et ne pas constituer une entrave à la qualité de vie des voisins. Conception du bâtiment et des parkings (*c'est le travail des architectes*) ainsi que règlement d'utilisation (*c'est le travail du GT*) devront dès le départ veiller à atténuer bruit, trafic et autres nuisances éventuelles engendrées par les activités. >>> Meilleure acoustique

Accès pour tous, svp !

Pour permettre un réel accès pour tous, il est important de fixer des conditions d'occupation (prix de location) qui permettent réellement cet accès. L'accès pour tous, c'est aussi celui des personnes à mobilité réduite. Il faut y penser dès la conception du projet.

Effectivement, à Evelette :

Etant donné leur implantation, ces deux espaces de rencontre seront réservés à des activités qui veilleront à préserver la quiétude du lieu et qui ne présenteront pas de nuisances en termes de bruits et parcage. La localisation même de la salle au cœur du village permet son utilisation par un grand nombre de villageois sans recours à la voiture.

Les habitants souhaitent que les espaces publics (bâtiments et abords) proches de l'école communale (située au cœur de village d'Evelette) soient sécurisés.

La mobilité des futurs utilisateurs des lieux est bien à prendre en considération dans le projet d'aménagement. Les architectes ont été invités à envisager la problématique du stationnement en tenant compte des places de parkings disponibles au cœur du village (les places autorisées mais également les quelques autres) et de proposer des solutions en matière de circulation tenant compte d'une vision plus macro de la situation. Les cheminements lents (notamment ceux venant de Libois et des Comognes) sont également à prendre en considération.

Les architectes devront présenter rapidement un avant-projet au Collège, ainsi qu'à la CLDR; Avant-projet qui intégrera les éléments qui figurent dans la fiche-projet, les critères liés au concept de maison de village (présentés ci-dessus), l'avant-projet tiendra aussi compte de l'avis du GT, mais également des enseignements présentés au cours d'une visite de terrain organisée par la FRW.

Une délégation de 8 personnes (en comptant la FRW le SPW) s'est rendue à Beauvechain pour visiter une rénovation récente d'un bâtiment en MV, pour un budget relativement proche de celui dont dispose les architectes ; à savoir :

	TOTAL	Part DR		Part Communale	
Tranche 1 (80% DR)	500 000€	80%	400 000€	20%	100 000€
Tranche 2 (50% DR)	268 000€	50%	134 000€	50%	134 000€
TOTAL	768 000€	768 000€	534 000€		234 000€

2. Présentation des informations à disposition des architectes pour accord définitif par rapport aux fonctions et à l'organisation future du/des bâtiment/s

Les besoins actuels et futurs des utilisateurs potentiels de la maison de village ont déjà fait l'objet de nombreuses consultations. C'est pourquoi la FRW rappelle rapidement les informations dont disposent déjà les architectes.

➤ Les participants confirment l'ensemble des besoins présentés.

L'ensemble des besoins ainsi que d'autres informations pratiques sont issus de la fiche-projet du PCDR, laquelle est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Commune. Elle figure également en annexe du présent compte-rendu.

3. Présentation du projet par les architectes

1) La création d'espaces supplémentaires à la salle de l'Isbanette et à la Tourette existantes :

- La création d'un étage à l'Isbanette (+/ 23 mètres carrés)
- La création d'un étage à la Tourette
- ➔ Cela permet d'avoir au total 4 pièces indépendantes les unes des autres, permettant différentes occupations simultanément. L'insonorisation et un accès indépendant à chaque salle est prévu pour qu'elles puissent fonctionner de manière autonome.
- ➔ Le volume existant de la salle Isbanette n'est pas modifié, si ce n'est une réduction d'environ 25 cm d'épaisseur due à l'isolation intérieure. Quant aux annexes, elles seront démolies et reconstruites (plus en hauteur) pour abriter rangement, cuisine, bar, réserve et local technique.
- la création d'un volume de liaison (avec WC) permet l'accès aux deux étages.
- La création d'une petite terrasse extérieure bordée d'un muret à l'entrée de la salle Isbanette qui présente l'avantage d'offrir un espace extérieur supplémentaire, sécurisé et lié visuellement au coin des Macrales.

2) L'aménagement des abords est conçu pour rendre l'accès au coin des Macrales plus attractif et plus sécurisé, en donnant plus d'importance aux piétons via :

- un même revêtement de sol qui relie l'école, la salle et la Tourette au coin des Macrales

3) Des mesures d'économie (d'énergie et d'eau), notamment via :

- l'isolation des bâtiments
- des sas d'entrée (un pour la Tourette et un pour l'Isbanette) évitant de refroidir directement les espaces chauffés. Les sas permettent aussi de réduire les bruits tant vers l'extérieur que vers l'intérieur des pièces
- l'installation d'une citerne d'eau de pluie

4) L'acoustique dans la grande salle sera améliorée par un coffrage au plafond qui casse la pente du toit et offre un élément absorbant (évitant ainsi les réverbérations). Il s'agit d'une sorte de grosse gaine technique permettant en outre de passer les câbles de la ventilation, les fils électriques et l'éclairage.

5) Deux places de parking supplémentaires sont proposées.

Cela ne résout pas le problème de manque de places de parking. Néanmoins, il est rappelé par les architectes, plan à l'appui, qu'on compte désormais dans le cœur du village d'Evelette, 16 places de parking public.

Les plans détaillés sont repris en annexe (2)

**Globalement, les participants sont satisfaits de l'avant-projet présenté par les architectes.
Ils les remercient pour la qualité de ce qu'ils ont proposé.**

Les principaux éléments à modifier/réfléchir sont la taille de la cuisine et la mobilité (aux alentours de la salle mais également de l'école à la salle ainsi qu'au sein de l'école).

4. Echanges avec les utilisateurs potentiels et riverains

Dans un premier temps, seuls les éléments ayant un impact sur l'architecture du bâtiment et l'aménagement des abords ont fait l'objet de discussions (les autres interventions seront débattues au cours de prochaines réunions du GT)

4.1. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES ARCHITECTES

Nécessité de créer des sous-espaces (entendez des espaces supplémentaires) ?

- OUI car la demande de disposer de plusieurs locaux en même temps existe depuis longtemps à Evelette.
 - En outre, cela permet de choisir le local le plus adapté à l'activité et ainsi, de consommer moins de chauffage et d'électricité.
- ➔ Il est demandé **d'agrandir au maximum le 1^{er} étage de la salle**, en respectant des proportions équilibrées afin que l'espace restant en dessous ne devienne pas oppressant.

Prévoir une infrastructure permettant d'accueillir des mouvements de jeunesse ? NON.

Nécessité de douche(s) ?

NON, pas besoin de douches, sachant qu'en plus, si elles ne sont pas utilisées régulièrement, les douches provoquent un risque de légionellose.

Faut-il un lien direct entre la cour de l'école et la salle ou la liaison peut-elle se faire via le nouveau volume de liaison près de la Tourette?

OUI, il faut créer un lien direct entre la grande salle et la cour de l'école en maintenant les grandes portes fenêtres proposées qui donnent sur la cour de l'école. Cette ouverture est justifiée par rapport à l'école mais également par la possibilité qu'elle offre d'agrandir la salle avec un chapiteau, et simplement de l'ouvrir à la belle saison et profiter de la cour.

- ➔ **En hiver**, il faudra privilégier l'entrée dans la salle par le nouveau volume de liaison et son sas d'entrée afin de ne pas refroidir/ni salir trop vite la grande salle. Attention ! **L'accès au volume de liaison** par les enfants de l'école est absolument à réfléchir car pas pratique tel qu'imaginé actuellement ! Le corps enseignant et le comité de parents sont invités à réfléchir en termes de circulation ...
- ➔ **La cohabitation** entre les activités de la salle et celles de l'école devra être réfléchi pour être la plus harmonieuse possible (via une charte, un règlement, le planning...).
- ➔ Il y aura **une marche** pour descendre dans la salle que les architectes vont concevoir de sorte que la marche empiète le moins possible sur l'espace de la salle (une marche amovible n'étant pas possible/pratique).

Espace de rangement : individuel / collectif ?

- Les participants souhaitent une formule de **rangement individuel mais modulable**, évolutif, du style de cagettes démontables.
- Il faudra prévoir **un couloir dans l'espace de rangement**, afin d'accéder aux différents espaces de rangement et ne pas en bloquer les accès.
- Il faut absolument maintenir la surface de rangement proposée, voire **l'agrandir si possible via une cave**. Veiller également à bien utiliser la hauteur de cet espace de rangement.
- Quid du matériel pour le cours de gym ? L'école ne possède pas son matériel mais souhaite disposer un jour de tapis, ballons, plinth... Il faut donc prévoir dans l'espace rangement proposé, **un volume de rangement adapté au matériel de gym**.

Capacité de la salle ?

- **133 personnes** (en comptant 1 mètre carré par personne).
- Attention, en terme de soupers à cuisiner et servir, il faut compter sur **le double de participants** (et donc sur un deuxième service !).

Vouloir installer des tables dans les 3 locaux supplémentaires (rez de chaussé et 1^{er} étage de la Tourette + 1^{er} étage de la salle), semble peu pratique pour le service !

Cuisine

- Il faut une **cuisine équipée** (qui sert à cuisiner, réchauffer, accueillir un traiteur, organiser un barbecue...).
- **La taille de la cuisine est trop petite** : il faut absolument l'agrandir au maximum sans réduire l'espace de rangement accolé (d'où la demande d'envisager un système de rangement en sous-sol, de type cave...). Il faut aussi veiller à garder l'autonomie de la cuisine et donc la possibilité de louer la salle sans la cuisine !
- Le bar n'est-il pas trop long ?
- Dans l'aménagement de la cuisine, il faudrait essayer de ne pas fixer tous les éléments aux murs mais imaginer **des îlots centraux**, plus conviviaux et plus pratiques d'utilisation. Pourquoi pas amovibles pour de futurs ateliers cuisine ?
- Il faut rester attentif à **la circulation dans la cuisine et à ses accès**.

Le mode de chauffage

Un chauffage sol est moins énergivore qu'un chauffage au mazout mais présente une inertie thermique qui demande notamment d'allumer le chauffage longtemps à l'avance. Le choix du mode de chauffage dépend donc de l'occupation de la salle et de la disponibilité des gestionnaires d'aller allumer le chauffage préalablement aux activités !

Un chauffage mixte est possible : chauffage sol et chauffage par ventilation.

- ➔ Il est suggéré aux architectes d'envisager **un système différent pour la grande salle** et pour les 3 autres volumes plus petits (et donc peut-être plus faciles à chauffer rapidement). Pour la grande salle, il semble possible aux participants d'aller allumer le chauffage à l'avance (le vendredi soir par exemple pour les activités du we).
- ➔ Il est suggéré de tenir compte de **la simplicité du système de chauffage** afin que les occupants puissent facilement l'utiliser et de la façon appropriée, le but étant de bien l'utiliser pour consommer le moins possible.
- ➔ Il est suggéré d'être vigilant aux possibilités **d'aération naturelle**, notamment dans les nouveaux volumes qui seront créés à l'étage.

Besoin d'une scène ? Fixe ou amovible ?

Pas besoin d'une scène fixe. En cas de besoins ponctuels, la Commune possède des podiums faciles à installer puis démonter.

Attention néanmoins de **ne pas bloquer l'accès aux toilettes**, par l'installation de podiums même temporaires !

4.2. ELÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES À PRENDRE EN COMPTE (ISSUS DES DISCUSSIONS ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS)

- Prévoir les prises de courant nécessaires pour sono, projection, exposition, ...
- Prévoir un grand mur blanc pour des projections (cela évite de devoir utiliser/acquérir un écran).
- Prévoir le wifi et/ou des connections internet
- Prévoir une base de matériel sono (discours, musique de fond) au moins pour la grande salle et pour le rez de chaussée
- Prévoir une arrivée de lumière naturelle dans chacun des volumes supplémentaires créés (notamment velux pour lumière et aération à l'étage de la grande salle, éviter qu'elle ne ressemble trop à un dessous de toit confiné)
- Prévoir une alimentation électrique et un robinet d'eau à l'extérieur
- Prévoir des portes suffisamment larges (1.30m minimum) pour les livraisons, les podiums, etc.
- Prévoir un coffret électrique de minimum 40A et du triphasé en 3x220v.

4.3. POUR LE COIN DES MACRALES

Ce qui est déjà prévu et doit encore être fait au coin des Macrales :

- la mise en conformité des installations
- la mise en place des gradins (les structures existent déjà)
- la réalisation d'un « carport », par la couverture de la dalle béton

Il est précisé que :

- le module de jeu existant n'est plus sécurisé (trop vieux et pourri). Il est demandé aux architectes d'en prévoir un supplémentaire.
- il reste de l'argent du comité des Macrales

Attention au passage de charroi agricole dans cette rue qui pourrait abîmer le nouveau revêtement de sol prévu pour relier l'école et la salle au coin des Macrales.

4.4. CIRCULATION, MOBILITÉ ET PLACES DE PARKING

Plusieurs suggestions pour le nouveau projet :

- Ne pas trop limiter les places de parking vélo
- Racheter le parking privé qui est en face de la salle (l'acquisition du terrain ne fait pas partie de la fiche-projet et ne peut donc pas être subsidié en développement rural).
- Réfléchir plus globalement à la circulation (entrées/sorties) de l'école

Plusieurs problèmes liés à la situation existante :

- Impossibilité de se croiser Rue du Baty (bordures trop hautes)
- Insuffisance du parking de l'école : 5 places, c'est trop peu
- Problème au parking de la Maison des Jeunes. Le bibliobus va devoir changer d'endroit car sa place est systématiquement prise

5. Explication des suites (FRW)

Les modifications et compléments formulés par les participants figureront dans le compte-rendu de la réunion, lequel sera communiqué aux architectes ; lesquels devront veiller à concilier les attentes des uns et des autres dans leur avant-projet d'aménagement.

**Les architectes seront invités à présenter leur avant-projet au Collège, puis à la CLDR
=> le lundi 13 octobre**

Le dossier suivra ensuite son cours au niveau administratif :

- réunion de coordination Commune/SPW (DGO3)
- délibération du Collège sur l'avant-projet
- approbation de l'avant-projet par le SPW et autorisation de passer au stade du projet (Convention-exécution)



Projet qui sera une nouvelle fois présenté au GT

Quant à la réflexion relative à la gestion des locaux de la future Maison de village (notamment, la création du comité de gestion, l'élaboration d'une charte d'utilisation/ de bonne conduite, ...); elle sera envisagée au moment opportun, toujours en GT.

La Commune et la FRW remercient les participants d'avoir contribué à préciser ce projet et par là de « faciliter » le travail des auteurs de projet.

Toute remarque relative à ce compte-rendu est à transmettre dans les meilleurs délais auprès de la FRW : Audrey Wanzoul : a.wanzoul@frw.be Tel : 083 /660 773

Historique du dossier de la salle Isbanette.
--

S'agissant d'une salle paroissiale, elle appartient actuellement aux œuvres décanales du doyenné d'Andenne

Jusqu'en 2008 : le comité Isbanette est locataire : gestion et sous-location à d'autres associations ou à des utilisateurs privés.

Février 2008 : la salle est fermée pour raison de sécurité suite à l'apparition de fissures importantes dans les pieds des fermes de charpente au droit des fixations des tirants métalliques, charpente qui est vermoulue de surcroît. Elle n'est également plus en conformité vis à vis des exigences incendie.

Le propriétaire n'envisage pas de financer les travaux de réparation.

Dissolution du comité Isbanette.

Novembre 2008 (29/11/08) : réunion d'un groupe de villageois

Souhaitant garder ce lieu de rencontre au cœur du village, les comités évelettois (Maisons des Jeunes, Comité des Fêtes, Comité des parents de l'école, Coin des Macrales, Comité de Libois) se mobilisent.

Des représentants de comités d'Evelette rencontrent les membres du Conseil d'Administration de l'asbl « Les œuvres décanales » qui gèrent les propriétés du Doyenné d'Andenne et donc la salle Isbanette. Ceux-ci se déclarent ouverts à une collaboration avec un nouveau comité et à une discussion avec les mandataires communaux d'Ohey. Ils sont vendeurs si aucune solution ne se dégage. Ils acceptent de financer une nouvelle expertise.

Décembre 2008 :

Un comité de sauvetage composé de villageois s'est créé dans le but de réunir toutes les informations nécessaires (financières, techniques, administratives,...) et d'étudier toutes les solutions possibles. Il est clairement apparu que le sauvetage de la salle passe obligatoirement par un rachat par la commune d'Ohey et par une subvention des travaux nécessaires.

Le comité souhaite la réouverture de la salle pour la fête du village en mai 09. Il dégage des pistes de travail :

- Étudier les possibilités de consolidation de la toiture avec une expertise de la société Vinçotte
- Récolter un maximum de signatures dans le village, exprimant le souhait de la population de conserver une salle à disposition des habitants et associations. Les habitants consultés expriment leur volonté de conserver la salle Isbanette (300 signatures).
- Evaluer le coût des travaux de mise en conformité incendie
- Négocier avec l'asbl du Doyenné d'Andenne un co-financement pour ces divers travaux
- Présenter au Doyenné d'Andenne un co-financement pour ces divers travaux
- Présenter au Doyenné d'Andenne leur volonté de négocier avec la Commune d'Ohey dans le cadre du PCDR un projet d'aménagement global du cœur du village avec comme élément principal la transformation de la salle Isbanette en « Maison de village » subventionnée par la Région wallonne
- Constituer en asbl le nouveau comité de gestion et demander un contrat de bail précisant les responsabilités et obligations de chacune des parties (Doyenné et comité de gestion)

Décembre 2010 : le Doyenné accepte de revoir ses délais pour permettre la rentrée du dossier de demande de subsides « Générations futures ».

2011 : la demande de subsides dans le cadre de l'appel à projets « Générations futures » est rejetée. Mais le dossier est prêt. Dépôt d'un second dossier par la Commune, lequel ne sera pas non plus retenu.

Décembre 2012 : la Commune d'Ohey devient propriétaire du bâtiment.

Historique de la Tourette

A l'initial, il y avait deux tourettes : une a été détruite et l'autre prolongée par un petit bâtiment en bloc. Il s'agit d'un bien communal qui n'est malheureusement pas en très bon état : la toiture a été refaite par l'armée mais le 1^{er} étage s'est écroulé. La tourette est située en plein cœur du village et ses possibilités d'« exploitation » sont restreintes par sa taille. Il s'agit d'un petit bâtiment, emblématique et bien situé. Là aussi, c'est un ensemble de villageois qui se mobilise pour proposer un projet : créer un petit espace culturel en milieu rural et ainsi valoriser ce petit bâtiment.

Dans une vue globale du centre d'Evelette, son aménagement se justifie, entre l'Isbanette et le coin des Mâcrales pour créer un centre de village vivant, dynamique et habité.

